



Formulaire d'adhésion de membre immatriculé non-résident

Frais d'ouverture de dossier (non-remboursable) : 50,00 \$

Frais d'adhésion : à payer après approbation de l'adhésion, voir [DINB structure de cotisation](#)

Les objectifs de DINB :

Les objectifs de DINB, en tant qu'association professionnelle, sont :

- définir, maintenir et développer des normes de savoir et de compétences pour ses membres.
- régir la pratique du design d'intérieur de manière à servir l'intérêt public; de mieux faire connaître le design d'intérieur de qualité professionnelle et son impact sur l'environnement humain.
- militer pour une pratique et une formation en design d'intérieur de qualité au Nouveau – Brunswick et au Canada.
- initier et d'offrir son appui en vue l'élargissement des offres de formation continue et de perfectionnement professionnel pour ses membres.
- appuyer et coopérer avec les designers d'intérieur du Canada, ses associations associées et ses membres.
- définir, maintenir et développer des normes d'éthique professionnelle pour ses membres.
- faire avancer les objets tels qu'ils sont définis dans la Loi.

Qualifications des membres :

Pour devenir un membre immatriculé non-résident de DINB les candidats (es) :

- ne résident pas au Nouveau-Brunswick;
- ont obtenu un diplôme d'un programme d'éducation en design d'intérieur agréé par le CIDA, ou sont titulaires d'un diplôme issu d'un programme d'éducation en design d'intérieur non accrédité par le CIDA, ont réussi le programme ICRS d'ARIDO (voir annexe C) qui, combinés à une expérience professionnelle en design d'intérieur, satisfont aux critères d'admissibilité à l'examen du NCIDQ (voir l'appendice B), soit sont titulaires d'une adhésion équivalente à une association membre de DIC et sont membre en règle de cette association.
- sont membres d'une autre association provinciale et sont en règle auprès de cette association.
- ont réussi les examens NCIDQ et peuvent fournir la preuve de certification à l'association;
- pour obtenir la liste complète des qualifications, voir [Règlements administratifs DINB, section 2.5.1](#)

Privileges et restrictions des membres :

Les responsabilités des membres immatriculés non-résidents incluent les privilèges et les restrictions suivantes :

Les membres non-résidents :

- Sont des membres non-votants
- Sont responsables de la mise à jour et de l'entretien de leur profil de membre sur le site web des Designers d'Intérieur du Nouveau-Brunswick, après examen et approbation de leur adhésion.
- Peuvent utiliser le titre « Membre immatriculé non-résident DINBI »;
- Doivent effectuer chaque année civile un nombre établi d'unités de formation continue (UFC/CEU) conformément aux exigences du Conseil de direction;
- Doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour le montant minimum requis par le Conseil, de temps à autre, et doivent en fournir la preuve lors de leur renouvellement d'adhésion annuel;
- Doivent, en tout temps, se conformer au Code de déontologie;
- Doivent payer les frais fixés par le Conseil pour l'adhésion en tant que membre inscrit non-résident, voir [DINB structure de cotisation](#)
- Pour obtenir la liste complète des privilèges et des restrictions, consulter [Règlements administratifs DINB, section 2.5.2](#)

Code de déontologie

Ce code de déontologie sert non seulement de guide aux designers d'intérieur professionnels dans des relations d'affaires complexes, mais aussi d'assurance pour leurs clients.

Tous les membres de l'Association s'engagent à se conformer à ce code de déontologie comme condition de leur adhésion.

Le **code de déontologie** de l'Association est composé de deux parties :

- Règles de conduite sont les normes d'éthique exécutoires de l'Association;
- Conduite éthique et responsabilité envers le public recommande un comportement au-delà du respect des Règles de conduite et est une recommandation philosophique en matière de conduite professionnelle des membres de Designers d'intérieur du Nouveau Brunswick.

Règles de conduite

- Un membre ne fera pas de déclarations trompeuses, fausses ou mensongères au sujet de ses qualifications professionnelles, de son expérience ou de ses réalisations.
- Un membre ne supplantera pas un collègue designer qui est déjà impliqué dans un projet et n'acceptera sciemment aucun projet professionnel sur lequel travaille un autre designer, sauf avec l'accord de l'autre designer, ou s'il est convaincu que l'entente initiale a été dûment résiliée.
- Un membre ne permettra pas l'utilisation de son nom associé à un design ou à un projet sur lequel il ou elle n'a pas directement participé.
- Un membre déclarera, par écrit, à son employeur ou à son client, préalablement à tout engagement comme praticien de Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick, tout intérêt financier qu'il ou elle pourrait avoir qui pourrait compromettre son impartialité dans la spécification des produits et services.
- Un membre devra spécifier la forme de rémunération qu'il recevra pour ses services de design à sa/son client(e).
- Un membre ne recevra aucune récompense financière ou autre en plus de sa forme de rémunération professionnelle.
- Un membre ne plagiera pas sciemment le design d'un autre designer.
- Un membre traitera ses collègues designers avec respect.

- Un membre ne divulguera aucun renseignement confidentiel transmis au client ou à l'employeur et ne communiquera aucune information concernant sa cliente ou son client, employeur ou organisation commerciale sans leur consentement préalable.
- Un membre, dans le cas d'un différend dans lequel il n'est pas directement impliqué au cours d'un projet, adoptera une position indépendante dans l'intérêt de l'équité pour les parties impliquées dans le différend.
- Un membre en concurrence avec d'autres designers tentera d'obtenir un engagement fondé uniquement sur ses connaissances et ses compétences tout en comprenant et en observant le plus haut niveau d'éthique professionnelle.
- Un avis de contravention à ces normes d'éthique doit être fait par écrit. Un membre qui contrevient à ce code de déontologie sera soumis à la décision du conseil de direction de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick.

Conduite éthique et responsabilités envers le public

Être un professionnel implique l'acceptation de responsabilités envers le public. Les Règles de conduite de l'Association sont les niveaux minimums de conduite acceptable et sont obligatoires et exécutoires.

Une conduite éthique requiert un engagement indéfectible à la conduite honorable, même au prix de gains personnels.

- Un membre donnera en tout temps le meilleur de lui-même en tant que professionnel pour être un membre digne de l'Association.
- Un membre exercera sa profession en offrant ses connaissances, ses compétences et sa compréhension pour résoudre des problèmes liés à l'environnement, aux personnes et aux lieux, aux individus, au public et aux autres professions.
- Un membre peut utiliser un espace publicitaire dans les médias pour faire la promotion de ses services professionnels pourvu qu'il s'insère dans le cadre du Code de déontologie et selon les conditions suivantes :
 - Lorsqu'il annonce dans les médias, il ne doit pas mentionner de prix, ne doit pas s'attribuer le mérite pour une réalisation sur laquelle il n'est pas le seul à avoir travaillé, sans donner le crédit aux autres participants du projet;
 - En utilisant une affiche de projet temporaire sur les lieux de travail;
 - En envoyant une lettre ou un dépliant à un client potentiel;
 - En se servant d'un événement de lancement ou de fin de projet.
- Un membre stagiaire utilisera le titre « Designer d'intérieur stagiaire », « Stagiaire DINB » ou « Membre stagiaire DINB » sur ses cartes professionnelles et sa papeterie, ses affiches de projet temporaires, des plaques de bâtiments, des documents professionnels, des enseignes commerciales, des répertoires d'immeubles et autres panneaux d'identification professionnels.
- Un membre ne fera aucune discrimination à l'égard de partenaires d'affaires, d'employés ou de candidats du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.
- Un membre devrait se comporter de façon professionnelle de manière à inspirer la confiance et le respect de ses clients et du public.

Formulaire d'adhésion de membre immatriculé non-résident

Veillez à joindre et à envoyer les documents suivants:

- Formulaire d'adhésion, rempli et signé
- Frais d'ouverture de dossier (non-remboursable) : 50,00 \$
- Relevés de notes
- Copie du diplôme d'études
- Certificat NCIDQ
- Preuve de réussite au programme ICRS, le cas échéant
- Preuve d'assurance responsabilité civile
- Autres certifications

Envoyez votre candidature par courriel à vpresident@idnb-dinb.ca & registrar@idnb-dinb.ca

Faites le paiement par E-transfer à treasurer@idnb-dinb.ca (dépôt automatique)

- Veuillez indiquer dans la ligne "message" du virement électronique :
 - Prénom et nom de famille
 - Catégorie d'adhésion (étudiant, stagiaire, etc.)
 - Nom du programme et année d'inscription actuelle

Pour plus d'informations ou pour toute question, écrire à secretary@idnb-dinb.ca

Information sur l'applicant:

Nom:

Prénom: _____ Nom de famille: _____

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Contact:

Téléphone personnel: _____ Téléphone cellulaire: _____ Courriel: _____

Dossier de scolarité: (veuillez commencer par le plus récent)

Chaque candidat doit joindre à sa demande d'adhésion, un relevé de notes officiel et sa certification dans un programme postsecondaire en design d'intérieur.

Programme 1:

Nom de l'établissement: _____ Programme: _____

Nombre d'années du programme: _____ Date de début: _____ Date d'obtention du diplôme: _____

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Accréditation CIDA : oui / non

Baccalauréat Diplôme Certificat Autre (spécifiez): _____

Programme 2:

Nom de l'établissement: _____ Programme: _____

Nombre d'années du programme: _____ Date de début: _____ Date d'obtention du diplôme: _____

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Accréditation CIDA : oui / non

Baccalauréat Diplôme Certificat Autre (spécifiez): _____

Programme 3:

Nom de l'établissement: _____ Programme: _____

Nombre d'années du programme: _____ Date de début: _____ Date d'obtention du diplôme: _____

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Accréditation CIDA : oui / non

Baccalauréat Diplôme Certificat Autre (spécifiez): _____

Examens & Certifications:

Veillez joindre les preuves de certification complétées et une liste séparée des autres examens complétés à votre demande d'adhésion.

NCIDQ : oui / non en cours numéro de certificat: _____

Sections complétées: IDFX: _____ Complétée IDPX: _____ Complétée PRAC: _____ Complétée

Autres Examens:

Nom de l'organisation: _____ Examen: _____

Nom de l'organisation: _____ Examen: _____

Nom de l'organisation: _____ Examen: _____

Unités de Formation Continue:

Veillez joindre votre relevé d'UFC/CEU en Design d'intérieur à votre demande d'adhésion.

Nombre de crédits IDCEC obtenus pour le cycle de déclaration actuel: _____

Nombre de crédits non IDCEC obtenus pour le cycle de déclaration actuel: _____

Dossier d'expérience professionnelle: (veuillez commencer par le plus récent)

Entreprise:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Rue: Ville: Province: Code postal:

Emploi:

Poste: Date de début: Date de fin:

Contact:

Superviseur: Téléphone: Courriel:

Entreprise:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Rue: Ville: Province: Code postal:

Emploi:

Poste: Date de début: Date de fin:

Contact:

Superviseur: Téléphone: Courriel:

Entreprise:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Rue: Ville: Province: Code postal:

Emploi:

Poste: Date de début: Date de fin:

Contact:

Superviseur: Téléphone: Courriel:

Sommaire d'expérience professionnelle (veuillez commencer par le plus récent)

Si vous travaillez en tant que designer indépendant, veuillez énumérer tous les projets réalisés depuis l'obtention de votre diplôme :

Nom du client: _____

Description du projet: _____

Cadre du projet:

Dimension: (ft²)

Date complété:

Heures travaillées:

Nom du client:

Description du projet:

Cadre du projet:

Dimension: (ft²)

Date complété:

Heures travaillées:

Nom du client:

Description du projet:

Cadre du projet:

Dimension: (ft²)

Date complété:

Heures travaillées:

Références professionnelles:

Veillez fournir trois (3) références

Référence:

Nom:

Entreprise:

Adresse:

Rue:

Ville:

Province:

Code postal:

Emploi:

Poste:

Date de début:

Date de fin:

Contact:

Téléphone:

Courriel:

Veillez décrire votre relation avec cette référence:

Référence:

Nom:

Entreprise:

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Emploi:

Poste: _____ Date de début: _____ Date de fin: _____

Contact:

Téléphone: _____ Courriel: _____

Veillez décrire votre relation avec cette référence: _____

Référence:

Nom: _____ Entreprise: _____

Adresse:

Rue: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Emploi:

Poste: _____ Date de début: _____ Date de fin: _____

Contact:

Téléphone: _____ Courriel: _____

Veillez décrire votre relation avec cette référence: _____

Renseignements supplémentaires

Êtes-vous membre d'une autre organisation ou association dans un domaine connexe :

Oui Non

Le cas échéant, veuillez fournir les noms et une description de ces organisations ou associations :

Association: _____ Statut de membre: _____ Date: _____

Association: _____ Statut de membre: _____ Date: _____

Association: _____ Statut de membre: _____ Date: _____

Assurance responsabilité civile professionnelle :

Les membres stagiaires, les membres immatriculés et les membres immatriculés non-résidents doivent souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'il est décrit dans les Privilèges et restrictions des membres. Si un candidat n'a pas d'assurance au moment de sa demande d'adhésion, son acceptation sera conditionnelle à la présentation d'une preuve d'assurance. Veuillez joindre une copie de votre certificat d'assurance.

Couverture : couverture assurance entreprise couverture assurance individuelle

Nom de l'assureur: _____

Numéro de police: _____

Période de couverture: _____

Coordonnées de l'agent: _____

Nom: _____ téléphone: _____ courriel: _____

Confirmation & Consentement:

Par la présente, je soussigné(e), _____ (inscrire votre prénom et nom de famille) présente une demande d'adhésion en vue de devenir membre de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick (DINB). Si vous acceptez ma candidature, je m'engage à respecter la Loi, les règlements administratifs et les règles de l'Association et accepte toutes décisions du conseil d'administration de l'Association.

J'autorise DINB à faire la demande et à obtenir des renseignements sur ma scolarité, mes emplois actuels et passés, mon dossier de membre de toutes associations ainsi que toute autre information requise dans la demande d'adhésion à DINB.

J'autorise, par la présente, DINB et ses dirigeants, ses administrateurs, ses actionnaires, ses employés et ses mandataires (les parties désignées susmentionnées) à examiner ma demande d'adhésion et à déterminer mon admissibilité à devenir membre de DINB. J'autorise les parties désignées susmentionnées à communiquer avec les autorités fédérales et provinciales, mes employeurs et autres personnes susceptibles de confirmer les renseignements soumis dans ma demande d'adhésion à DINB.

J'accepte de coopérer pleinement et sans délai à tout examen de ma demande d'adhésion; y compris la remise de documents et de renseignements jugés nécessaires pour confirmer l'information fournie dans ma demande.

Je renonce par la présente à toute réclamation contre DINB découlant de ma demande d'adhésion et des renseignements personnels inscrits dans ma demande, comprenant sans s'y imiter les réclamations découlant de (i) toute divulgation d'information aux autorités fédérales et provinciales, aux organismes d'attribution des permis, aux employeurs et autres personnes et (ii) toute enquête ou tout examen de ma demande d'adhésion.

Signature: _____ Date: _____

Les demandes seront étudiées dans les 30 jours après la réception d'une demande complète comprenant le paiement des frais de dossier, les documents et les formulaires requis. Tout renseignement manquant ou document non soumis pourra entraîner des retards dans l'examen de la demande. Un candidat accepté recevra une lettre et une facture pour la cotisation annuelle de membre. Vous trouverez une liste des frais annuels sur le site web de DINB sous la rubrique Devenir membre. Vous deviendrez membre après la réception de

vosre paiement de cotisation et de votre preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Si votre demande est approuvée, veuillez confirmer votre consentement à recevoir des messages électroniques de la part de DINB. Ces communications de DINB comprennent des notifications de réunion, de séminaires, d'activités sociales et autres événements et enjeux de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick. En signant le formulaire de consentement, vous autorisez aussi DINB à publier votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre courriel dans la liste des membres sur le site web de l'Association.

Oui, j'accepte de recevoir des messages électroniques en tant que membre de DINB.

Non, ne m'envoyez pas de messages électroniques. (Notez que les notifications de réunions sont envoyées uniquement par courriel)

Réservé à l'utilisation de DINB :

Membre: approuvé en attente refusé

1. Signature: _____ Date: _____

2. Signature: _____ Date: _____

Remarques: